



Date de convocation :
02 mars 2018

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Délibération du Conseil
Municipal
(D.C.M.) N° 3.5a

**Demande de subvention
aux documents
d'urbanisme des communes**

L'an **deux mille dix-huit** et le **douze mars**, à **20 heures 30**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

Présents : MM. SANS, RAMEAU, Mme GERARD, Mme SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, AMOUROUX, LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO (Proc.), Mmes AIMONE-CAT, M. ROUCH.

Absente : Mme TONELLO.

Absente excusée : Mme CAHUZAC (Proc. à M. RAMEAU).

Madame Rosanna DALLA-ZANNA est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes Cœur de Garonne propose à ses communes membres un soutien financier pour la création, révision ou modification de leurs Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

Le montant de la subvention est calculé sur la base du reste à charge de la Commune, selon des conditions qui diffèrent en fonction du type de procédure engagée.

Le nombre de subventions allouées à chaque commune est limité à une subvention par an pour chaque type de procédure, à savoir :

- Création, révision générale ou simplifiée du PLU = 20 % du montant HT du reste à charge de la Commune, plafonné à 2 500 € ;
- Modification ou modification simplifiée du PLU = 25 % du montant HT du reste à charge de la Commune, plafonné à 1 500 €.

Monsieur le Maire propose à l'assistance de déposer auprès de la Communauté de Communes Cœur de Garonne, un dossier de demande de subvention pour les révision et modification du PLU en cours.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents de déposer auprès de la Communauté de Communes Cœur de Garonne, un dossier de demande de subvention pour les révision et modification du PLU en cours.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Affiché le **15 mars 2018**

Pour extrait conforme,
En Mairie, le **13 mars 2018**

Le Maire,

Christian SANS

